

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REVOLUTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de
Mme N.S. TOU née OBELA (Delphine), dans
les cadres de la catégorie, hiérarchie
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE

(/I S A S :

D.G.F.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/81 du 7.12.1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.03.1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.02.1962, portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.06.1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.02.1963 abrogeant et rem-
plaçant le décret n° 63/376 du 22.11.196, fixant le statut des
cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9.05.1962, fixent le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.07.1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.07.1962, fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.02.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.07.1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.03.1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.02.1967, règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.07.1962,
fixent les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 7.12.1985, portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.03.1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;
(/u la lettre n° 1769/DGSI du 31 Mai 1985, du Directeur
Général de la Santé Publique, transmettant la dossier de can-
didature constitué par l'intéressé

DECRETE

AL

~~ARTICLE 1ER.~~ En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965 ~~avant~~, Madame NSITOU née OBELA (Dolphine), née le 13 Décembre 1950 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Docteur en Pharmacie, obtenu à l'Université des Etudes de Rome "LA SAPIENZA" (ITALIE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), et nommée au grade de Pharmacien de 4^e Echelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

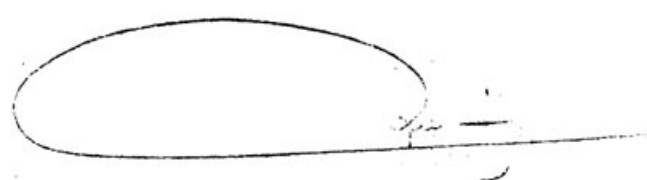
ARTICLE 3. Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JO~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le II AVRIL 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Réforme de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO M.TSIONA.


Ange Efovari POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGFCE..... 3
DGFCE/BET..... 1
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
MSAS..... 2
DGSP..... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSEE..... 1
SGG/BC..... 2./-

